
Konkurse Faillites Fallimenti

No 204 Freitag, 20.10.2006 124. Jahrgang

1. Débitrice: **Medusa Watches SA**, Grand-Rue 22, **1095 Lutry**
2. Déclaration de faillite: 29.05.2006
3. Suspension de faillite: 11.10.2006
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.10.2006
5. Avance de frais: CHF 20'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* création, fabrication, commerce, distribution de tout article et produit de bijouterie, joaillerie et horlogerie, d'optique, de cosmétique et de soins, de fournitures pour écrire, de produits en cuir ou en matières textiles, d'articles pour fumeurs
Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui détiennent des biens de la faillie, à quelqu titre que ce soit, sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'Office.

Office des faillites de Lavaux
1096 Cully

(03600810)